



Grain d'SEL

VOLUME 46, NUMÉRO 3

2018-10-01

DANS CE NUMÉRO :

**Journée mondiale
des enseignantes
et enseignants** |

**Rachat de service
RREGOP** |

**Formation
RREGOP** 2

**Concours Ma plus
belle histoire** 3

Élections 2018 3

**Rappel :
Nomination des
délégués** 3

KARINE RONDEAU

Responsable de
l'information

Alexandra Mailloux, secrétaire

Journée mondiale des enseignantes et enseignants

Les places disponibles pour la JMEE 2018 du 5 octobre sont maintenant toutes comblées !

Cette fête s'adresse à tout le personnel enseignant, tous secteurs d'activités confondus et tous statuts confondus. Si nous avons une salle pouvant accueillir les 2 000 quelques personnes que nous représentons, soyez assurés que nous prendrions les moyens nécessaires pour vous accueillir convenablement!

Cependant, les places sont limitées, faute d'espace plus spacieux !

Plusieurs personnes sont déjà inscrites sur une liste d'attente. En attente que des personnes qui auront un empêchement annulent leur inscription et libèrent leur place !

Nous faisons donc appel à votre sens du civisme le plus profond pour que, si vous êtes inscrite ou inscrit à l'événement et que survient un empêchement, vous preniez la peine d'appeler Alexandra au poste 226 ou de communiquer avec elle par courriel amailloux@selcsq.net pour l'en informer afin que votre place soit comblée par une autre personne qui espère y participer.

Il ne sera jamais trop tard pour nous indiquer que vous devez annuler votre inscription et permettre à une autre personne de participer à la fête!

Rachat de service RREGOP

Lorsque vous vous absentez plus de 30 jours civils consécutifs ou encore plus de 20 % d'une tâche, vous ne cotisez pas à votre régime de retraite pendant cette période. Ces absences, si vous étiez sous contrat, peuvent être rachetées. Les absences pour invalidité, lorsque vous recevez de l'assurance-salaire, n'ont pas à être rachetées.

Si vous avez terminé un congé à la fin de l'année dernière, il est grand temps de penser à effectuer le rachat au RREGOP car lorsqu'un rachat est effectué dans **les 6 mois suivant la fin du congé**, vous n'avez qu'à payer la cotisation que vous auriez payée si vous aviez été au travail ainsi que la part de l'employeur (dans le cas des absences pour congés parentaux, au-delà du congé de maternité de 21 semaines, vous n'avez qu'à racheter votre part et non celle de l'employeur).

Le délai de 6 mois est déterminé par la fin de votre congé et la réception de la demande de rachat à Retraite Québec. Si votre congé se terminait le **30 juin 2018**, votre demande de rachat doit être reçue par Retraite Québec au plus tard le **30 décembre 2018**. Si vous dépassez le délai de 6 mois et que vous souhaitez racheter, il vous en coûtera plus cher, ce coût étant déterminé par une échelle en fonction de votre salaire et de votre âge au moment du rachat. Si vous pensez racheter des absences qui remontent à plus de 6 mois, pensez racheter avant votre anniversaire ou avant une augmentation de salaire (avril 2019).

Pour effectuer un rachat, vous devez remplir le formulaire 727 disponible sur le site web du SEL (www.selcsq.net). Votre employeur actuel doit aussi en compléter une partie, vous devez donc faire parvenir votre formulaire 727 à Janie St-Georges, aux ressources humaines. De plus, votre employeur doit également compléter le formulaire 728. Prévoyez donc de ne pas commencer vos démarches trop près de l'échéance. Quand vous aurez les **deux formulaires** complétés entre vos mains, faites-les parvenir à Retraite Québec en courrier recommandé. Retraite Québec prendra un certain temps à vous répondre. Lorsqu'ils auront terminé de calculer le coût de votre rachat, ils vous feront parvenir une proposition de rachat. Vous aurez **60 jours pour l'accepter**, mais vous n'êtes pas tenu de le faire. De plus, vous aurez des possibilités de paiements étalés à un taux d'intérêt avantageux. Vous pouvez aussi effectuer vos rachats à l'aide de REER.

Pour parler de toutes situations de rachat, n'hésitez pas à communiquer avec Karine Rondeau au 450-753-4226 poste 228 ou par courriel au krondeau@selcsq.net.

Formation RREGOP

Parce qu'il n'est jamais trop tôt pour s'occuper de sa retraite, le **Syndicat de l'enseignement du Lanaudière** organise une soirée d'information sur le fonds de pension qu'est le RREGOP. Cette formation s'adresse à toutes les personnes, et ce, **peu importe votre âge**, car il n'est jamais trop tôt pour être informé du fonctionnement de notre fonds de pension. Tous les aspects de celui-ci seront abordés tel que son **fonctionnement, les absences cotisées, les absences à racheter (congé sans traitement, congé de maternité...), la retraite progressive et les autres diminutions de tâches en cours de carrière.**

Quand : le jeudi 18 octobre 2018 de 17 h à 20 h 30

Où : Au centre Alain-Pagé (10, rue Pierre de Coubertin, St-Charles-Borromée)

Un buffet froid sera servi sur place pour le souper.

Vous devez vous inscrire auprès de Nathalie Gervais avant le 11 octobre (ngervais@selcsq.net ou 450-753-4226 poste 221) pour prévoir la quantité de repas.

Ne pas confondre cette formation sur le RREGOP avec la session préparatoire à la retraite qui aura lieu les 22 et 23 février (inscriptions à venir) et qui s'adresse aux personnes qui sont à quelques années (2-3 ans) de leur retraite.

Concours Ma plus belle histoire



Depuis maintenant 16 ans, la Fédération des syndicats de l'enseignement organise annuellement le concours d'écriture Ma plus belle histoire, qui s'adresse aux adultes en formation dans les centres du Québec. Cette année ne fait pas exception. Le Syndicat de l'enseignement du Lanaudière lance cette édition qui sera sûrement une belle réussite encore grâce au travail de nos enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes. Comme les dernières années, nous aurons un coup de cœur local qui s'ajoutera aux sélections faites au niveau national. Au plaisir de lire les textes de vos élèves!

Élections provinciales 2018

Le SEL est allé à la rencontre des candidates et candidats de chacun des parties dans Joliette. Si vous avez envie de lire le compte-rendu des discussions, rendez-vous sur notre site Web (www.selcsq.net), vous y trouverez toute l'information!



Rappel : Nomination et liste des personnes déléguées par école/centre

Il est important pour chacune des écoles et chacun des centres de procéder à la nomination des personnes déléguées et de nous faire parvenir la liste de celles-ci. Le rôle premier des personnes déléguées est de servir d'intermédiaire entre les enseignantes, les enseignants et le SEL. La liste doit être transmise à Nathalie Gervais (ngervais@selcsq.net) le plus tôt possible.



5 octobre 2018

JOURNÉE
MONDIALE DES
ENSEIGNANTES
ET DES
ENSEIGNANTS

LE PERSONNEL
ENSEIGNANT
AU **COEUR**
DE L'ÉDUCATION
PUBLIQUE

 FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ

 **CSQ**
Centrale des syndicats
du Québec